Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 013-211300538-20250206-2025_01_SG-DE

BILAN ANNUEL 2024
COMMISSION COMMUNALE D'ACCCESSIBILITE (CCA)

La CCA compte 14 membres dont 4 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition.
En 2024, la CCA s'est réunie trois fois. A l'issue de ces réunions, un compte rendu a été transmis aux membres de la CCA, aux invités, aux services de la mairie ainsi qu'à tous les élus.

La CCA travaille avec la population, les services municipaux, les élus, les partenaires afin de prendre en compte les demandes, les projets, les difficultés, de toute personne touchée par un handicap pour améliorer son existence mais également celle de ses proches. La conjoncture actuelle avec ses difficultés est à l'identique que 2023 (recrutement, budgets restreints, priorisation de certains travaux, manque de personnel).
La CCA est présente pour rappeler l'importance de rendre accessible tous les lieux publics. C'est un combat permanent mais rien à voir avec le combat que mène chaque personne en situation de handicap pour faire valoir ses droits, pour circuler, pour vivre…
La lenteur des décisions et des actions a ralenti la motivation de membres de la CCA. Cela s'est traduit par une baisse de la fréquentation des membres de la CCA aux réunions et manifestations encore plus forte qu'en 2023.

<u>Les missions de la CCA</u>
Elle doit réaliser :
- Un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Un rapport annuel présenté au CM.
- Des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le forum handicap prévention et sécurité s'est tenu en novembre 2024. Les jeunes du collège ont été bien présents. Peu d'adultes se sont déplacés. Notons cependant une implication quasi nulle des écoles primaires alors que tout est fait pour eux et l'absence de la MDPH, administration pourtant importante dans cette manifestation.
De nombreux points d'informations et ateliers ont été mis en place grâce aux nombreuses associations et organismes bénévoles. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) était à nos côtés pour la première fois.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 013-211300538-20250206-2025_01_SG-DE

Travaux 2024

Comme l'an dernier, la commune en 2024, n'a pu répondre à toutes les exigences de l'accessibilité pour diverses raisons liées en partie par des problèmes de fonctionnement. Suite au nouvel audit réalisé fin 2023, la CCA a rendu un travail en avril 2024 puis en octobre 2024 pour prioriser les actions à mener avant la fin du premier trimestre 2025 en adaptant des travaux en interne ou en externalisés. Une subvention de plus de 200 000 euros a été versée par le CD13.

Le service technique est intervenu en 2024 pour la :

- Mise en place d'une nouvelle place de parking PMR sur le parking du Vergon (dalle béton + panneau + reprise complète du cheminement piéton du site)
- L'acquisition d'une chaise spécialisée pour un enfant en situation de handicap (chaise PAL posture+ attention : Learning). La commune a pris en charge une partie de cet achat. Cet achat suivra la scolarité de l'enfant.
- Création d'un parking de centre-ville avenue de la Fontaine avec la mise en place d'une place de stationnement PMR
- Reprise complète du parking de la Maison des Associations avec création de 2 places PMR situées à côté de l'entrée du bâtiment.

Education :

- Création d'un accès PMR service éducation pour l'espace accueil familles (septembre 2025)
- Continuité du dispositif d'inclusion des enfants porteur de handicap : 6 enfants bénéficiaires du dispositif accompagnés par 3 animateurs (en fonction des jours d'inscription des enfants à la restauration)
- Plan de formation des agents sur l'accompagnement des enfants porteurs de handicap (inscriptions à la programmation formatons du CNFPT)
- Mise en œuvre du PEDT 2024 – 2027 (projet éducatif de territoire de la commune) avec pour objectif transversal : inclusion des enfants porteurs de handicap / accessibilité aux activités de loisirs, culturelles / sportives/ centre de vacances

Les enfants et les jeunes en situation de handicap sont accueillis au sein des écoles, des structures périscolaires et extrascolaires de la commune. Cet accueil spécifique se traduit en amont par une rencontre avec les parents et les mineurs afin de déterminer les conditions et possibilités d'accessibilité.
Dans le cadre des Projets d'accueils individualisés (PAI) médicaux ou alimentaires élaborés par l'Education Nationale, sur demande de la famille, les structures d'accueil de enfants prennent en compte les PAI afin de permettre l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires et extrascolaires.

L'accompagnement de l'enfant par une personne physique n'est pas systématique et ne doit pas être la condition de son accueil dans le cadre des activités extra et périscolaires. Cet accompagnement est mis en place dès lors que les dispositifs d'accessibilité ne répondent pas à ses besoins particuliers.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 013-211300538-20250206-2025_01_SG-DE

Lorsqu'un accompagnement par une personne physique est nécessaire, les collectivités, associations peuvent recruter :
- des personnels chargés d'aider spécifiquement les enfants en situation de handicap ;
- des personnels accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans le cadre d'un cumul d'activités.

Logement sociaux accessibles

Au 01/01/2024, la commune compte 305 logements locatifs sociaux.
Sur l'année 2024, entre-le 01/01 et le 31/12, trois programmes ont été livrés :

- 15 au niveau du Hameau de Florent,
- 14 au niveau du Clos des Lucioles,
- 15 au niveau des Pipistrelles, sur l'habitat participatif

Soit 44 logements locatifs sociaux livrés sur l'année 2024.

Concernant les attributions, et tout particulièrement la question des familles en situation d'handicap, Le CCAS gère en fonction des critères, des urgence et des disponibilités.

Objectifs pour l'année 2025

- Répondre aux administrés sur leur problématique
- Travaux (Voirie/sécurité, AD'AP, Suivi de l'accessibilité des logements sociaux),

Pour conclure, je poursuis à dire que la route est longue pour rapporter la parole des personnes en situation de handicap. La lenteur des interventions ralentit la dynamique de la CCA mais elle reste présente pour porter la parole de la personne en situation de handicap dès que nécessaire.

Tout n'est pas de la compétence de la commune en termes de handicap mais son premier rôle et celui qu'elle compte bien garder est d'écouter toute personne en difficultés dans le but de l'orienter vers des services adaptés.

Fait à Mallemort le 06/01/25

Mme GUY Ghislaine
Adjointe au Maire
Délégation Accessibilité/Handicap
Vice-présidente de la CCA